

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLUi
Communauté de Communes Terres de Bresse (71)

BORDEREAU DES PIECES
DU DOSSIER POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

1-PROCEDURE

- 1a – Délibération de prescription de la révision allégée PLUi (7 novembre 2024)
- 1b – Avis tacite de la MRAe (6 décembre 2025)
- 1c – Délibération confirmant la non soumission à évaluation environnementale (10 décembre 2025)
- 1d – Délibération d'arrêt du Projet (10 décembre 2025)
- 1e – Arrêté de mise à l'enquête publique (5 mai 2026)

2-PIECES DU PLAN LOCAL D'URBANISME A L'ARRET DU PROJET

1 – Rapport de présentation

1.R1 – Additif au Rapport de présentation

4 – Règlement graphique

4a – Représentation graphique avant modification

4b – Représentation graphique après modification

3-AVIS

AV1– Compte-rendu de la Réunion d'Examen Conjoint du 28 avril 2026

4-AUTRES DOCUMENTS

D1 – Bilan de la concertation